

Saint-Constant – Suivi de la situation de la COVID-19

FAITS SAILLANTS DU 28 MAI 2020

Pour faire suite au point de presse donné aujourd’hui par le premier ministre du Québec François Legault, la Ville de Saint-Constant tient à résumer les faits saillants.

Du côté du premier ministre du Québec, François Legault :

Aujourd’hui, le premier ministre Legault était accompagné du D^r Arruda et de la ministre de la Justice Sonia Label.

État de situation

- 74 nouveaux décès (4 302 décès au total);
- 49 702 cas confirmés (563 de plus qu’hier);
- 1 331 personnes hospitalisées (173 de moins depuis une semaine);
- 178 aux soins intensifs (94 de plus qu’hier).
- Le premier ministre a mentionné que l’indicateur le plus important, soit celui des hospitalisations, est en baisse. Effectivement, le nombre de personnes hospitalisées a baissé de 173 personnes depuis une semaine;
- Il y a eu 74 décès depuis hier et, parmi les personnes décédées, 70 vivaient dans une résidence pour personnes âgées; il y en avait donc 4 qui vivaient dans la communauté. Cela démontre que la situation va plutôt bien et, cela, même dans la grande région de Montréal;
- Le premier ministre a également indiqué que des rapports faisant état de la situation vont bientôt être disponibles.

Situation dans les résidences

- M. Legault a admis que la situation dans les résidences est encore difficile;
- Il a rappelé qu’il y a 3 types de résidences : CHSDL, résidences privées pour aînées (RPA) et ressources intermédiaires;
- Sur 600 résidences, il y a 340 résidences avec au moins un cas;
- Il y a 2 725 personnes en résidence qui sont affectées par la COVID-19;
- Plus spécifiquement pour les CHSLD (endroits où l’on retrouve les personnes les plus vulnérables), il y a 131 centres sur 412 qui sont touchés, pour un total de 1 741 personnes infectées. Il y a 41 centres qui sont identifiés comme étant critiques, car plus de 15 % de leurs résidents sont affectés.

Campagne de recrutement massive

- Le premier ministre va nous revenir dans les prochains jours sur la proposition du gouvernement pour réussir à aller chercher les 10 000 personnes manquantes dans le réseau de la santé; une campagne publicitaire va commencer la semaine prochaine;
- Le premier ministre a souligné que les gens qui suivront la formation de 3 mois pour être préposés aux bénéficiaires et qui travailleront par la suite toucheront un salaire annuel de 49 000 \$. Ces personnes auront également un salaire de 769 \$ par semaine pendant la durée de la formation;
- M. Legault a mentionné qu’il n’y a pas seulement l’aspect financier qui est important dans cette situation;
- Il a indiqué qu’il peut y avoir de belles histoires et des liens qui peuvent se créer entre les proposés aux bénéficiaires et les résidents;
- Le premier ministre a souligné qu’avec de bons ratios, on mettra sur la relation importante entre les préposés et les bénéficiaires;
- À ce sujet, dans un moment « Club de lecture », le premier ministre a partagé sa lecture du livre « Traverser la nuit » de l’auteure Marie Laberge. L’histoire a lieu dans un CHSLD et on suit la relation qui se bâtit entre une préposée et une résidente. Les deux femmes développent une belle complicité et s’apportent énormément l’une

et l'autre. Le premier ministre dit qu'il veut que cette histoire se transpose dans la vraie vie et qu'il veut miser sur la relation entre les résidents et le personnel des résidences.

Aide au secteur privé

- Le premier ministre a indiqué que, pour le secteur privé, le gouvernement est en train de regarder pour accorder une aide financière;
- Le gouvernement comprend que le système public passe de 21 \$ par heure à 26 \$ par heure. Il va donc falloir également que les salaires augmentent au privé;
- Le gouvernement est ouvert à donner un coup de main;
- Il veut aussi miser sur l'augmentation de l'offre de service et de soins à domicile, notamment dans les RPA où les personnes sont plus autonomes;
- Le premier ministre conclut qu'il y a encore du travail à faire.

Déconfinement

- Le premier ministre dit que si on regarde dans la communauté, ça va bien;
- Pour continuer la réouverture, il faut respecter les consignes sinon le virus va en profiter pour revenir.

Annonces en matière de justice

- La ministre de la Justice se dit très heureuse que le système puisse reprendre ses activités graduellement dès le 1^{er} juin;
- Elle mentionne que le système de justice a subi un coup de ralentissement très sérieux en raison de la crise de la COVID-19;
- Elle souligne l'excellente collaboration de tous les partenaires du milieu de la justice qui a fait en sorte de maintenir un certain niveau d'activités judiciaires pendant la crise;
- La ministre Lebel mentionne que le contexte de la crise sanitaire apporte beaucoup de défis pour le système de justice;
- Elle a décidé de relancer la Table de justice Québec qui avait servi dans la foulée de l'arrêt Jordan pour les délais de justice. Cette initiative est une instance de consultation qui réunit les principaux acteurs du système de justice. La Table va commencer ses travaux dès juin pour aider à relever les défis occasionnés par la présente crise.
- La ministre mentionne également que la reprise judiciaire va reposer d'une part sur la réouverture des palais de justice dans tout le Québec, mais aussi et en grande partie sur la technologie. Le plan de transformation numérique du système de justice était sur un échéancier étalé sur 5 ans, mais il été grandement accéléré par la nécessité de s'adapter rapidement dans le présent contexte;
- Le ministère de la Justice a mené plusieurs actions qui vont permettre au système de mieux servir les citoyens. Il y a notamment 136 nouvelles salles d'audience virtuelles qui ont été créées. Elles ont été testées et fonctionnent. Il y a même eu une journée pendant laquelle 90 salles fonctionnaient en même temps;
- La ministre indique que les palais de justice seront des lieux physiques qui seront aménagés selon les recommandations de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ). Il y aura des aires de circulation, l'accès aux salles d'audience sera limité et il y aura des panneaux de protection pour les greffiers et les juges;
- Pour la relance, la ministre mentionne que les tribunaux administratifs ont reçu les mêmes recommandations de l'INSPQ, mais que c'est leur responsabilité de mettre en place la reprise des activités;
- La ministre Lebel mentionne que la justice au Québec ne sera plus jamais ce qu'elle était avant la crise;
- Le virage technologique n'est pas terminé, mais il est sérieusement entamé. Il se poursuit donc et la ministre de la Justice se dit très fière de la mobilisation des acteurs juridiques. Grâce à cela, on a réussi de façon rapide à atteindre les objectifs imposés par la crise.

Nous vous remercions pour votre solidarité, votre mobilisation et votre collaboration face à cette crise. Pour toutes questions, consultez le site Web quebec.ca/coronavirus ou composez le **1 877 644-4545**.

Nous continuerons à vous tenir informés de façon régulière sur l'évolution de la situation sur notre site Web au saint-constant.ca et sur nos médias sociaux. Abonnez-vous aussi à nos **alertes BCITI** pour être informés en temps réel au saint-constant.b-citi.com.

Nous vous invitons également à lire nos [communiqués précédents](#) pour connaître tous les éléments à retenir et toutes les mesures qui ont été mises en place, et ce, jusqu'à nouvel ordre.